



Jeudi 7 février 2019

## La SGDL enrichit son catalogue de formation professionnelle.

[La conférence au service de l'auteur](#) par Luc Corlouër

**Un nouveau module de trois jours, les 26, 27 mars et 17 mai 2019.**

Les recherches effectuées pour écrire un ouvrage font de l'auteur un spécialiste du sujet choisi. Ce matériau peut être mis en valeur à travers des conférences ou des présentations : un moyen pour l'auteur de faire connaître son travail dans un marché saturé.

De nouvelles sessions sont proposées :

[S'orienter dans le monde de l'édition, écrire et publier](#) par Denis Gombert

**14 mars ou 6 mai 2019**

Alternant théorie et exercices pratiques, cette formation d'une journée s'adresse à toute personne souhaitant comprendre les mécanismes du monde éditorial. Un apprentissage indispensable pour cartographier le monde de l'édition, mettre en forme et présenter son manuscrit, identifier les différents interlocuteurs du monde du livre.

[Imaginer et animer un atelier d'écriture](#) par Patrick Goujon.

**17, 18 et 19 avril 2019**

Animer un atelier d'écriture permet aux auteurs de diversifier leurs sources de revenus tout en restant proche de leur activité première, l'écriture. Cette formation a pour objectif de leur donner les clefs d'un atelier personnalisé, de sa conception à sa réalisation.

[Maîtriser le contrat d'édition pour mieux le négocier](#) par Maïa Bensimon et Véronique Ovaldé.

**9 et 10 mai 2019**

Le contrat d'édition est au centre de la relation entre l'auteur et l'éditeur. Cette formation permettra à l'auteur d'en maîtriser les termes et les enjeux juridiques et de mieux appréhender les subtilités de la négociation.

[L'écrivain en entreprise](#) par Mathieu Simonet.

**27 et 28 mai 2019**

Les entreprises souhaitent favoriser les compétences sociales des salariés (empathie, créativité ...), et le travail qui fait sens. L'écriture est un moyen de répondre à cet objectif. Les écrivains doivent identifier leurs atouts et comprendre les codes de l'entreprise pour proposer des projets en parfaite adéquation avec ces nouveaux enjeux.

Nous vous rappelons que toutes ces formations peuvent être prises en charge par l'AFDAS au titre du régime des artistes auteurs, aux conditions suivantes :

Etre affilié à l'AGESSA ou à la MDA, ou justifier de 9.000 € brut de droits d'auteur cumulés sur les 3 dernières années ou de 12.000 € sur les 4 dernières années ou de 15.000 € sur les 5 dernières.

Inscription et information : François Nacfer 01 53 10 12 18 – [sgdlformation@sgdl.org](mailto:sgdlformation@sgdl.org)